PRIM-LAY

Prime Layette – Naissance et Adoption

Ce document est à retourner complété, signé et accompagné des pièces justificatives à Camieg - 92011 Nanterre Cedex.

- Une prime layette est versée à l'occasion de l'arrivée au foyer d'un ou plusieurs enfants. Pour chaque enfant né ou adopté, cette prestation est attribuée à l'ouvrant droit.
- Si les deux parents ont la qualité d'ouvrant droit, la prestation est attribuée à un seul des deux parents par le biais de la déclaration commune de choix du bénéficiaire de la prime layette ci-après.

Renseignements concernant l'ouvrant droit

Nom de naissance
(suivi s'il y a lieu du nom d'usage)

Prénom (s)

Numéro d'immatriculation

Renseignements concernant le(s) enfant(s)

Cocher les mentions utiles

- ☐ Naissance ☐ Adoption
- ☐ 1 enfant ☐ Jumeaux ou 2 enfants adoptés ☐ Triplés ou 3 enfants adoptés ☐ Plus

Nom	Prénom(s)	Date de naissance ou date d'adoption

▷ Joindre l'extrait (ou les extraits) d'acte de naissance ou d'adoption

Fait à Le

Signature

Déclaration commune du choix du bénéficiaires de la prime Layette

A remplir si les deux parents ont la qualité d'ouvrant droit, la prestation est attribuée à un seul des deux parents.

Civilité	Nom	Prénom	Numéro d'immatriculation
Monsieur			
Madame			

- déclarons sur l'honneur avoir désigné d'un commun accord pour bénéficiaire de la prime layette :

Civilité	Nom	Prénom
☐M. ☐Mme *Cocher la mention utile*		

- et reconnaissons être informés du fait qu'ayant tous les deux la qualité d'ouvrant droit, cette allocation ne sera versée qu'une fois par enfant.

Fait à Le

Signature de Monsieur Signature de Madame

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de faire obtenir des avantages indus (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 *et suivants du code pénal).*
En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir ou de faire obtenir des prestations indues, peuvent faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 114-17-1 du code de la sécurité sociale.
L'organisme d'assurance maladie peut, à tout moment, procéder à des opérations de contrôle en vous demandant les pièces justificatives de votre situation (articles L. 114-10-3 *et L.* 161-1-4 *du code de la sécurité sociale).*
En application des textes relatifs à la protection des données personnelles, toute personne peut exercer son droit d'accès, de rectification de ses données ou son droit à leur effacement en adressant une demande écrite auprès du délégué à la protection des données, accompagnée d'un justificatif d'identité : par courrier à CAMIEG - Délégué à la protection des données - 92011 Nanterre Cedex ou par courriel à dpo@camieg.org ou via la messagerie du compte Ameli.

Pour plus de renseignements, contactez-nous au 08 06 06 93 00 (service gratuit + prix d'appel)
ou consultez le site Camieg.fr

Caisse d'Assurance Maladie des Industries Électriques et Gazières
Camieg 92011 Nanterre Cedex

Mis à jour le 01/07/2020